

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

<p><b>ABONNEMENTS :</b> MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr. Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus. Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.</p>	<p><b>DIRECTION et REDACTION :</b> au Ministère d'Etat  <b>ADMINISTRATION :</b> à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.</p>	<p><b>INSERTIONS :</b> Annonces : 3 francs la ligne. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré. S'adresser au Gérant, place de la Visitation.</p>
--	---	--

**SOMMAIRE.**

**PARTIE OFFICIELLE :**  
Arrêté municipal concernant le prix du pain.  
**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**  
Retour à l'heure normale.  
Lycée de Garçons. — Etablissement secondaire de Jeunes Filles.  
Ecole de Dessin Industriel.  
**CONGRÈS :**  
Compte-rendu de la session extraordinaire de mai 1930 du Comité Permanent de l'Office International d'Hygiène Publique (suite et fin).  
**VARIÉTÉS :**  
En lisant Jules Janin, par Lucien de Castro (suite et fin).

**PARTIE OFFICIELLE**

**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Maire de la Ville de Monaco ;  
Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale ;  
Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.**

A dater du 20 septembre 1930, le prix du pain est fixé comme suit :  
Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0.70 du poids maximum de 1 k. 200..... 2<sup>fr</sup> 30  
Pain dit de « fantaisie », le kilog..... 2<sup>fr</sup> 75  
Pain dit « flûte », de 330 grammes..... 1<sup>fr</sup> 15

**ART. 2.**

Les dispositions des Arrêtés antérieurs, concernant le prix du pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.  
Monaco, le 19 septembre 1930.

Le Maire,  
CH. BERNASCONI.

**AVIS & COMMUNIQUÉS**

Conformément à l'article 2 de l'Arrêté Ministériel du 29 mars 1930, il sera fait retour à l'heure normale dans la nuit du 4 au 5 octobre, à 24 heures, par un retard de 60 minutes.

**LYCÉE DE MONACO**

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire classique (avec latin) ou moderne (sans latin) des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

Au-dessous de la classe de 6<sup>me</sup>, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, le Lycée de Monaco possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement.

Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans.

Elle comprend une classe enfantine (5 ans-7 ans), une classe de 9<sup>me</sup>, de 8<sup>me</sup> et une classe de 7<sup>me</sup>. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6<sup>me</sup> (avec latin) ou 6<sup>me</sup> (sans latin) vers 10 ou 11 ans.

Un élève peut être admis en 6<sup>me</sup> après 12 ou même 13 ans. Il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

**Taux des rétributions par an et par trimestre**

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> .....	850 <sup>fr</sup> 50	283 <sup>fr</sup> 50	571 <sup>fr</sup> 50	190 <sup>fr</sup> 50
3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> .....	720	240	441	147
Division élémentaire : 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> .....	463 50	154 50	283 50	94 50
Division préparatoire : 9 <sup>e</sup> .....	423	141	243	81
10 et 11 <sup>e</sup> .....	414	138	234	78

**ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES ANNEXÉ AU LYCÉE.**

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat. Il comporte en outre des enseignements d'éducation féminine.

Une division élémentaire conduit, par étapes successives, à la 1<sup>re</sup> année d'Enseignement secondaire.

Dans une classe enfantine mixte, commune aux deux établissements, les fillettes sont reçues dès l'âge de 5 ans jusqu'à concurrence des places disponibles.

Au-dessus s'échelonnent deux classes élémentaires spéciales de fillettes : dans la première sont reçues les fillettes âgées de 7 ans environ sachant lire, écrire et compter ; dans la deuxième les fillettes d'au moins 9 ans qui sont en possession des connaissances de la première année du Cours moyen des Ecoles primaires.

Pour être admises en première année secondaire, les débutantes doivent être âgées de 11 ans au moins le 1<sup>er</sup> octobre et posséder l'instruction que suppose le Certificat d'études primaires.

**Taux des rétributions par an et par trimestre**

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques.....	850 <sup>fr</sup> 50	283 <sup>fr</sup> 50	571 <sup>fr</sup> 50	190 <sup>fr</sup> 50
5 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> année.....	792	264	553 50	184 <sup>fr</sup> 50
3 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> et 1 <sup>re</sup> année.....	675	225	441	147
Division élémentaire : 2 <sup>e</sup> année préparatoire.....	459	153	279	93
Division préparatoire : 1 <sup>re</sup> année préparatoire.....	427 50	142 50	261	87

Dans les deux Etablissements, l'Instruction religieuse est donnée aux enfants des parents qui en font la demande.

Une cérémonie solennelle de Première Communion et de Confirmation a lieu, chaque année, dans la Chapelle du Lycée.

**ECOLE DE DESSIN INDUSTRIEL DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO.**

La réouverture des cours de l'Ecole de dessin industriel aura lieu le lundi 6 octobre, à 7 heures 1/2 du soir, pour les cours de dessin géométrique et professionnel du bâtiment (cours de M. Lauro) à Monte-Carlo (école Saint-Charles), — et le lundi 6 octobre, à 8 heures du soir, pour les cours de dessin d'après nature et d'ornement (cours de M. Colombo) à Monaco (place de la Visitation).

Les cours ont lieu les lundi, mercredi et vendredi soir. La première semaine est consacrée à l'inscription. Chaque élève doit être accompagné pour l'inscription par un membre de sa famille. Il lui sera remis un *cahier de présence* qui devra être signé chaque semaine par la famille ou le patron.

Nous ne saurions trop recommander aux familles et aux chefs d'industrie d'envoyer à ces cours les jeunes apprentis. C'est l'intérêt des jeunes gens et des patrons eux-mêmes. Le dessin géométrique et d'ornement est la base de toutes les industries. Un jeune homme connaissant le dessin est assuré d'une situation prépondérante. Il y va de son avenir. Par la connaissance du dessin, les malfaçons industrielles sont évitées.

L'Ecole est gratuite et ouverte aux jeunes gens de toutes nationalités.

**CONGRÈS**

**Comité Permanent de l'Office International d'Hygiène Publique**

Session Extraordinaire de Mai 1930  
(Suite et fin)

La fièvre ondulante a causé en Grande-Bretagne un nombre de cas un peu plus élevé qu'on ne le pensait. Elle vient d'être signalée en Yougoslavie. En Suède, on en compte, en moyenne, 2 à 3 cas par semaine. En Suisse, où 20 p. 100 des bovidés amenés à l'abattoir sont contaminés par le bacille de Bang, on a pu réunir 37 cas humains de fièvre de bacille de Bang, dont 2 cas d'infection de laboratoire. A noter un cas dans lequel l'hypertrophie de la rate avait fait poser le diagnostic de lymphogranulomatose et motivé l'extirpation de la rate ; et un cas dans lequel des avortements répétés paraissent être en rapport avec la présence du bacille de Bang dans les sécrétions du col de l'utérus.

La tularémie, maladie individualisée aux États-Unis depuis quelques années seulement, est connue aujourd'hui en U.R.S.S., en Norvège, au Japon. Caractérisée par des symptômes généraux d'infection, des adénites surtout axillaires et le plus souvent une ulcération, à contours nets, au point d'inoculation, elle est contractée soit par contact avec des rongeurs sauvages infectés, soit par piqure de tiques, ou des mouches piqueuses. Aux États-Unis, où les lapins sauvages sont le principal réservoir

de virus, 420 cas ont été déclarés, mais sont loin de présenter le total réel. Des cas humains ont été observés dans 37 États et le District de Colombie. En U.R.S.S., dans le bassin inférieur du Volga et dans celui de son affluent l'Oka, dans le Gouvernement d'Oural'sk, dans la région de Tobolsk, des épidémies d'adénites ont été constatées dès 1877, puis en 1921 et surtout en 1926 à 1928. Elles atteignaient dans des villages une forte proportion de la population; certaines ont frappé jusqu'à 800 personnes. Considérée au début comme la peste bénigne, la maladie a été identifiée, directement et rétrospectivement, par l'échange de sérums de malades et de cultures avec le Laboratoire du Service de la Santé publique des États-Unis. Elle a pour origine la chasse aux rats d'eau (*Arvicola amphibius* L.), qui est largement infecté par le *B. tularensis*. En Norvège, 12 cas de tularémie ont été identifiés récemment, chez des personnes infectées par des lièvres. Le nombre des cas que l'on peut suspecter d'après le tableau clinique, mais pour lesquels il n'a pas été fait d'examen sérologique, est bien plus élevé. La maladie est peut-être identique avec une des formes de la « fièvre du lemming ».

La psittacose peut-elle être transmise par contagion interhumaine? En Angleterre, dans 3 circonstances, des malades n'avaient été en contact avec une personne atteinte qu'après la mort du perroquet; la contamination par des objets infectés par le perroquet ne peut cependant pas être absolument écartée. Aux États-Unis, où 158 cas de la maladie sont connus, sur 11 personnes atteintes au cours de recherches au Service de la Santé publique à Washington, 2 seulement avaient été en contact avec les oiseaux infectés. En Suisse, plusieurs membres de la famille d'un malade ont été contaminés par celui-ci; le perroquet se trouvait dans une autre maison. En Allemagne, enfin, où l'on a noté 156 cas de psittacose, l'affection a atteint, dans au moins 4 circonstances, des séries de personnes dont une partie n'avaient pas eu de contact avec les perroquets et n'étaient même pas allées dans la maison où s'étaient trouvés les oiseaux malades. Dans 2 autres séries, le diagnostic de psittacose est moins certain. À noter en particulier 5 cas concernant des médecins, infirmières, personnes soignant des malades. La présence du virus dans des produits filtrés a été établie aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne; on a vu aussi dans les lésions des organes de minuscules formations coccoïdes ou bacilliformes (États-Unis, Allemagne). Un bacille du groupe paratyphique a été isolé à Dresde. Le virus existe dans les matières fécales des oiseaux.

La poliomyélite a présenté, en 1929, un accroissement sensible dans les Pays-Bas: 507 cas au lieu de la moyenne habituelle de 60, frappant surtout le groupe d'âges de 0 à 4 ans. On a lutté contre l'épidémie par l'organisation du recours aux cliniques neurologiques, la distribution de sérum de convalescent, autant que possible l'hospitalisation aux frais de l'État, l'offre de facilités pour les traitements hydrothérapique et électrothérapique dès la fin de la période aiguë. En Roumanie, après les épidémies de 1927 et 1928, il n'y a eu que 60 cas environ en 1929. Le sérum spécifique préparé sur le cheval a été employé, mais il est difficile de donner des conclusions sur son efficacité, à cause des grandes différences de gravité entre les cas traités.

L'activité des services de la Santé publique en Italie a pour résultat une grande amélioration de l'hygiène générale; la diminution de fréquence des maladies infectieuses, notamment celles dites sociales, est remarquable: de 1887 à 1927, le taux de mortalité par maladies infectieuses est tombé de 6,80 p. 1000 à 1,92, ce qui correspond à plus de 123.000 vies humaines épargnées par an; pour la tuberculose, le taux est passé de 2.114 à 1337 par million; pour la malaria, de 710 à 63; la pellagre a presque disparu. — A Java, la mortalité des 3 grandes villes est beaucoup plus élevée que la mortalité moyenne de l'île et que celle de la population rurale. Elle a été pourtant abaissée, de 46,55 p. 1000 dans la période 1912 à 1923, à 29-39 p. 1000 en 1929. La cause de cette mortalité élevée était principalement la malaria, par la diminution de résistance aux maladies intercurrentes qu'elle crée. Le paludisme était surtout entretenu par la pullulation des larves de *Myzomia Rossii* Giles dans les eaux salées des étangs et viciers qui bordent la mer au voisinage de ces villes. La suppression des algues flottantes, réalisée au moyen de deux procédés différents, amène un changement radical dans le degré d'infection de la population, sans nuire à l'élevage du poisson, source importante de revenus.

Un grand travail d'ensemble a été fait sur la natalité et la mortalité des races indigènes dans les Colonies françaises d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, de l'Océan Indien et du Pacifique. Il doit servir de base, dans l'avenir, à la fois pour l'étude de l'in-

fluence de certaines habitudes traditionnelles sur la situation démographique de ces populations — mariage précoce, polygamie, migration des travailleurs, par exemple — et pour l'appréciation des effets produits par les mesures de protection sanitaire.

Un grave accident, qui a frappé tout un groupe de passagers d'un navire se rendant à Rotterdam, a fait naître l'idée que les précautions relatives au transport et à l'emmagasinage du *ferrosilicium* pourraient être l'objet d'une étude, et peut-être ultérieurement d'une entente internationale. La note dans laquelle cette question a été exposée au Comité sera communiquée aux divers Pays par l'intermédiaire de leurs Délégués respectifs, et l'avis de ces Pays sera demandé sur une série de mesures au sujet desquelles il existe des divergences entre les réglementations en vigueur actuellement.

Enfin, le Comité a entendu des communications sur divers sujets:

L'épidémie de méningite cérébrospinale qui a sévi en Turquie, à Tarsas, pendant la période saisonnière de deux années consécutives, et l'accroissement constant de la fréquence de la méningite cérébrospinale aux États-Unis;

L'épidémie d'encéphalite, différente de l'encéphalite léthargique, qui a présenté, en 1929, au Japon, les mêmes caractères qu'en 1924 et 1926, frappant dans les mêmes régions, après une période de chaleur et de sécheresse excessives, les vieillards, puis les enfants, plutôt que les adultes;

la marche à travers l'Afrique de la fièvre récurrente à poux, qui, partie des rives du Niger, en 1921-1922, a atteint, en 1928, les territoires anglo-égyptiens, touchant ou respectant les populations qu'elle rencontrait, selon que les vêtements en usage offraient ou non des possibilités d'héberger des poux;

le succès de la prophylaxie de la trypanosomiasis dans l'Afrique Équatoriale Française, basée sur une action administrative (éloignement des tsés-tsés, déplacement des villages) et une action médicale (création de centres de rassemblement des Indigènes, dans lesquels on pratiquait systématiquement des séries d'injections d'atoxyl, et, à partir de 1929, création de centres de traitement, au nombre de 58, où les malades séjournent et reçoivent, suivant les besoins, des injections d'atoxyl, de tryparsamide ou d'autres médicaments spécifiques;

la gravité de la rougeole en Égypte, où sa létalité s'élève jusqu'à 40-45 p. 100, et où elle est 10 fois plus meurtrière que la diphtérie, 2.000 fois environ plus meurtrière que la variole, la scarlatine;

les recherches faites systématiquement en Grèce, pendant 3 ans, pour dénombrer les sujets atteints de lèpre, afin de pouvoir les grouper et les traiter dans 4 stations antilépreuses, et la découverte d'un petit foyer familial le lèpre en Yougoslavie;

le réveil de la dengue à la fin de 1929 à Smyrne, où la maladie avait existé à la fin de 1928;

les épidémies de scarlatine dans plusieurs provinces de la Turquie en 1929, et les résultats encourageants qu'ont donné la vaccination antistreptococcique (environ 19.000 vaccinations à 4 injections et 8.000 à 3 injections), ainsi que la sérothérapie appliquée aux formes hypertoxiques dans les premiers stades de la maladie;

l'enquête faite par les Ministères des Travaux publics et de l'Hygiène publique de Tchécoslovaquie sur la fréquence du cancer pulmonaire dans le personnel occupé à l'extraction du radium à Joachimsthal, où cette affection paraît causer une très forte proportion des décès, et les diverses mesures de protection envisagées;

les résultats du recensement qui a visé à établir aux États-Unis, pour une population totale de 24.500.000 habitants, le nombre des cas de syphilis et de blennorrhagie en traitement à un jour déterminé, recensement qui a conduit à une estimation pour le pays de 211.000 cas de syphilis récente et 248.000 cas de blennorrhagie récente, et a fait apparaître des chiffres plus élevés dans la race noire que dans la race blanche (pour la syphilis seulement), dans les grandes villes que dans les régions rurales, dans la Marine que dans l'Armée.

## VARIÉTÉS

(Suite et fin)

Bientôt, pour faire place à la Civilisation qui marche, on éventrera toutes les villes, on dispersera tous les bons vieux souvenirs!...

L'hygiène est nécessaire, c'est entendu; mais nos systèmes de construction, tous nos lieux de plaisirs, tous nos cabarets, toutes nos modes,

nos mœurs l'assurent-ils indubitablement? Où voit-on que notre prétendue civilisation ait supprimé les désordres physiques et moraux?

Devant le Palais de Justice, Jules Janin fait éclater son contentement. Il a parfaitement raison. Cela prouve son goût. Ce contentement se continue dans l'intérieur. La salle, dite des « Procureurs, avait été construite pour servir de « lieu de réunion aux marchands. Cette salle « immense de 160 pieds sur 50 de largeur, fait « encore aujourd'hui, l'admiration des meilleurs « architectes. » Ce monument lutte assez avantageusement avec les beaux produits du ciment armé. De nos jours il réunit les suffrages de ceux qui savent admirer les choses méritant de l'être.

Sans crainte, on peut dire de la façade ce qu'il en disait lui-même: « C'est tout ce qu'il y a « de plus élégant, de plus délicat et de plus « riche ». Promenant ensuite ses regards attentifs sur la Cathédrale, il exprimera aussi son plaisir de la contempler. A son avis: « L'intérieur du temple a conservé ce grand aspect « que savaient donner à leurs œuvres les maîtres-maçons du moyen âge. » Les illustres artistes auxquels nous devons les splendides églises qui couvrent la France, se contentaient du titre modeste de maîtres-maçons! Ceux d'aujourd'hui auraient peut-être quelques leçons à recevoir d'eux! On voudrait toujours trouver un jugement sur l'art religieux aussi juste que celui de Janin en lisant nos critiques contemporaines.

Voyez comme notre auteur sait apprécier les hommes et les choses. Ainsi rien ne lui échappe et passant dans une rue, il va suspendre sa marche pour verser une larme devant la statue que Rouen s'honore d'avoir érigée en l'honneur d'un obscur citoyen, Louis Brune.

Au pied de ce marbre, il s'écriera: « Celui-là « n'était rien, ne savait rien; il n'a fait ni opé- « ras-comiques, ni brochures, ni tableaux, ni « livres en vers ou en prose; il a simplement « sauvé la vie à plus de soixante hommes un à « un. Il est mort, l'hôte glorieux de cette ville « reconnaissante!... »

Précipitons nos pas. Il fait chaud, c'est dur de courir. Vous aurez, tout à l'heure, plus de temps pour vous reposer. Suivons l'exemple de notre guide qui a déclaré dans son Introduction: « Si Chapelle et Bachaumont étaient avec « nous, ils raconteraient leur voyage tout entier « en prose, car ils n'auraient plus le temps de « rimier leurs impressions. Que dis-je, écrire! « C'est sténographier qu'il faut dire. »

Nous entrons à Dieppe. Allez-vous croire que Jules Janin va flâner à la manière de Töppfer? Que non.

Disposant de peu de temps, il visite tout, mais la montre en main.

A l'écouter ici, on voit qu'il aime cette ville. « Lorsque vous entrez à Dieppe, écrit-il, vous « êtes frappé avant tout de l'aspect grave, sérieux, presque solennel de la ville et de ses « abords. Une forteresse hardiment plantée sur « le penchant de la falaise, de hautes murailles de briques, de grosses tours de pierres aux « toits aigus, groupées en étages et comme suspendues à des gazon escarpés annoncent « une ancienne place forte... Vue de loin, elle « conserve l'empreinte de ses anciennes destinées, on voit que la grande histoire a passé « par là. »

Pour lui Dieppe a tous les caractères d'une cité antique avec ses vieux murs, ses vénérables

maisons. « Mais, ce qui n'a jamais été vieux à Dieppe, reprend-il avec force, ce qui restera éternellement jeune comme la nature, comme le soleil, c'est l'aspect vivant du paysage ; c'est, par exemple, ce magnifique panorama de la falaise du Pollet. » En effet, il ne cesse pas d'être admiré aujourd'hui comme il le fut en 1847. Le rocher là-bas a été respecté, sa vue aussi. Janin a de la philosophie et du sentiment. C'est pourquoi il demandera à la nature de le consoler de sa tristesse devant des ruines, « des pierres mutilées par les siècles en fureur et par les hommes en démente ! » Et puis, raccommode avec les gens, radouci, il changera de sujet et s'écriera : « Un des bienfaits de cet admirable et nouveau chemin de fer c'est d'avoir réuni Dieppe et Paris... Maintenant l'Océan est à nos portes, et, avec l'Océan, les fêtes heureuses de l'été, ces plaisirs de la belle saison, les bains de mer, la plus admirable et la plus charmante des ordonnances que puisse dicter un médecin à son malade. » Emballé lui aussi pour le sport si couru actuellement, il dira d'un ton de rhéteur : « Allez à Dieppe, ô savant que la science a brisé ! ô poète que la poésie a rempli de toutes les fièvres de la gloire... »

Il terminera cette éloquente réclame par ces mots empruntés à la Duchesse de Berry à laquelle cette station doit sa réputation : « Dieppe l'été ! c'est le paradis ici-bas ! »

Il est permis pourtant de supposer que les plages de Dieppe en 1847 ne servaient pas aux regards des « déshabillés » aussi crus que ceux d'aujourd'hui !

Les flots de Dieppe et du Nord auraient-ils donc changé leurs habitudes ? Se seraient-ils transformés devant la mauvaise humeur du temps ?

Toujours est-il que beaucoup de braves gens qui ne pourraient exister sans se faire brûler la peau au soleil et se faire tremper par l'eau salée quittent les rivages septentrionaux pour notre Méditerranée.

Elle a cependant aussi ses nerfs et devient méchante, mais comme tous les océans, elle pourrait nous dire :

*Une âme immense en nous respire,  
Elle soulève notre sein.  
Sous l'aquilon, sous le zéphire  
Nous sommes la plus vaste lyre  
Qui chante un hymne au trois fois Saint !*

La résistance est impossible quand l'oreille entend une voix pareille. Pardonnons à notre belle Méditerranée ses impatiences et conservons-lui notre sympathie. Pardonnons aux océans leurs tempêtes en présence de leur utilité, devant leur sublime grandeur !

LUCIEN DE CASTRO.

**ADMINISTRATION DES DOMAINES**  
DE S. A. S. M<sup>r</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Suivant acte administratif, en date à Monaco, du trente et un juillet mil neuf cent trente, transcrit au Bureau des Hypothèques de Monaco, le deux septembre suivant, vol. 12 D, n° 1.

MM. François BULGHERONI et Ido BULGHERONI, frères, entrepreneurs de travaux publics, demeurant à Monaco,

Ont vendu au *Domaine Public de S. A. S. M<sup>r</sup> le Prince Souverain de Monaco*, représenté par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de

la Légion d'Honneur, Son Administrateur, demeurant à Monaco ;

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier des Moneghetti de la contenance approximative de soixante-huit mètres carrés soixante-dix décimètres carrés, cadastrée n° 470 P, de la section B, confrontant : du nord, le surplus de la propriété de MM. Bulgheroni ; de l'est, les mêmes ; du midi, le boulevard de l'Observatoire ; de l'ouest, le Domaine acquéreur de Robione.

Cette vente a été faite moyennant, pour toutes causes de préjudice, le prix principal de soixante-huit mille sept cents francs, ci..... **68.700 fr.**

L'un des originaux du dit contrat, dûment transcrit, a été déposé au Greffe Général de Monaco, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Monaco, le vingt-cinq septembre mil neuf cent trente.

P. l'Administrateur des Domaines,

Le Receveur des Domaines,

(Signé : ) A. MICHEL.

**SOCIÉTÉ ANONYME**  
DES

**BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS**  
A MONACO

**AVIS DE CONVOCATION**

**D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le 8 Novembre 1930, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

Entendre et approuver, s'il y a lieu, le rapport des Commissaires aux apports nommés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 Septembre 1930 ;

Constater la réalisation définitive par réitération et confirmation en tant que de besoin de l'augmentation du Capital par voie d'apports fusion décidée en principe par la dite Assemblée ;

Constater que les modifications statutaires, votées sous condition suspensive par la même Assemblée, sont devenues définitives.

Conformément aux Statuts, MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1° Si leurs titres (actions ou cinquièmes) sont déposés dans une banque, remettre le pouvoir à cette banque, qui l'acheminera après avoir régularisé le dépôt ;

2° S'ils envoient leur pouvoir directement au Conseil d'Administration, joindre à ce pouvoir un récépissé de dépôt établi par un établissement de crédit.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 23 Octobre, quel que soit le nombre de leurs titres.

**JETONS DE PRÉSENCE.** — Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action et 1 franc par cinquième, présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

**Premier Avis**

M. ARDOUIN Augustin, demeurant à Saint-Roman, a vendu à M. DENOJEAN Alexandre, demeurant Villa Vollubilis, boulevard de l'Observatoire, Monaco : 1° un taxi automobile Berliet n° 159 ; 2° un taxi automobile Renault n° 61.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

Monaco, le 25 septembre 1930.

AGENCE V. F. CURSI

29, boulevard Princesse-Charlotte, Monte-Carlo.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion).

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 1<sup>er</sup> mai 1930, enregistré, M. Carlo DAVICO, commerçant, demeurant, 2, rue de l'Eglise, à Monaco, a cédé à M. Louis VACCAREZZA, commerçant, 37, boulevard de l'Observatoire, à Monaco, le fonds de commerce de vins et liqueurs à emporter, exploité à Monaco, 2, rue de l'Eglise.

Opposition, s'il y a lieu, à l'agence Cursi, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 25 septembre 1930.

**Deuxième Avis**

Par acte sous seing privé, en date du 15 septembre 1930, enregistré, M. Antoine SOLAMITO, 3, impasse des Carrières, a vendu à M. Robert BOURREAU, 4, impasse des Carrières, le matériel et l'outillage du garage ainsi qu'une vieille auto Rolland-Pilain (M.-C. 634).

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux au domicile de l'acquéreur.

Monaco, le 25 septembre 1930.

**Dissolution de Société**

Selon acte sous seing privé, en date du 10 septembre 1930, enregistré, l'association en nom collectif, objet de travaux de peinture, à Monaco, 27, rue Plati, et existant entre MM. Charles LORENZI et Ange PICCARDO est dissoute à dater du 10 septembre 1930.

**Société en Commandite**

(Extrait publié en conformité des articles 46 et suivants du Code de Commerce).

Par acte sous seing privé en date, à Monaco, du quinze septembre 1930, il a été constitué entre M. Rességuier de Gandels, demeurant à Monaco, 21, rue de Millo, et un commanditaire désigné dans l'acte, une Société en commandite ayant pour objet l'exploitation d'un commerce de gros et détail de produits ou articles manufacturés de provenance locale, française ou étrangère.

Cette Société est contractée pour une durée de dix années, à compter du quinze septembre 1930. Sa dénomination est *Etablissements I.M.P.O.R.T.* et sa signature sociale *Rességuier, Zubert et C<sup>ie</sup>*.

La Société est gérée et administrée par M. Rességuier de Gandels qui a seul la signature sociale.

Un extrait du dit acte a été déposé ce jour au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco pour être transcrit et affiché conformément à la loi.

Monaco, le 22 septembre 1930.

**Société Nationale d'Horticulture de France**

84, rue de Grenelle, Paris (VII<sup>e</sup>)

L'Exposition Nationale Horticole d'Automne, consacrée aux Chrysanthèmes, Fruits, Arbres fruitiers Plantes de pleine terre fleuries, Orchidées, Légumes, Beaux-Arts et Industries horticoles, qu'orga-



nise chaque année la *Société Nationale d'Horticulture de France*, présidée par M. Fernand David, Sénateur, Ministre de l'Agriculture, se tiendra à Paris, au Cours-la-Reine, du 24 octobre au 2 novembre inclus.

S'adresser pour exposer, au siège de la Société, 84, rue de Grenelle, Paris (VII<sup>e</sup>).

**Réunion d'Automne 1930 de la Foire de Lyon**

La Foire de Lyon comprendra cette année trois manifestations : une exposition internationale de T.S.F. (6-14 septembre) ; une exposition caprine (4-17 octobre) ; une exposition générale agricole, du bois et des industries connexes (4-12 octobre).

A l'occasion de ces manifestations, les coupons de retour des billets aller et retour délivrés à destination de Lyon à partir du 5 jusqu'au 14 septembre par les gares des Grands Réseaux français sont valables jusqu'au 15 septembre ; ceux délivrés du 3 au 7 octobre sont valables jusqu'au 13 octobre inclus, ceux délivrés du 3 au 12 octobre sont valables jusqu'au 13 octobre inclus.

Sur les réseaux d'Alsace-Lorraine, de l'Est, de l'Etat, du Nord et du P.-L.-M. il est, au surplus, accordé aux groupes d'au moins dix personnes justifiant de leur participation à une même organisation commerciale, industrielle ou agricole légalement constituée, une réduction de 50 % sur le prix du voyage à plein tarif.

**A VENDRE en Totalité ou en Association**

USINE TUILERIE, BRIQUETERIE, CÉRAMIQUES

— Unique en Corse, près gare —  
Dix minutes Grande Ville :: Vente assurée

Pour renseignements détaillés s'adresser à  
M. Laurent COLOMBANI, Consul de Monaco à Bastia (Corse)

**ÉLECTRICITÉ**

**G. BARBEY**

**MONTE-CARLO**

**MONTE-CARLO**

**SAISON DE BAINS DE MER**

de Mai à fin Octobre

TOUS LES SPORTS

**MONTE-CARLO BEACH**

Piscine Olympique

**MONTE-CARLO COUNTRY CLUB**

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

**GOLF**

Altitude 820 mètres — 18 Trous

**Centre d'Excursions Unique**

COMMUNICATIONS RAPIDES

par Chemins de Fer P.-L.-M.

et les Cars Salons de l'Auto-Riviera

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES  
CHAUFFAGE CENTRAL**

**H. CHOINIÈRE**

18, B<sup>d</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08



**Sixième Année**

**Le plus grand Hebdomadaire  
Féminin paraissant en France**

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

**Son Prix Littéraire Annuel  
Son Concours de Bébés Annuel  
Ainsi que ses Nombreux Concours**

**Le Numéro : 1 fr.**

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

**ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES**

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGENE

**Antoine MUSSO**

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

**POUR LOUER OU ACHETER**

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

**AGENCE MARCHETTI**

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

**VOTRE MAISON**

Ne soyez plus embarrassé par les possibilités d'adaptation de la Loi Loucheur. Deux Volumes-Albums de *MAISONS POUR TOUS* la mettent à votre portée. Ils vous permettent de choisir parmi leurs

**MODÈLES DE MAISONS**

multiples, dont la grande variété répond à tous les cas. Etudes et Dessins de ces merveilleux Numéros sont spécialement établis pour cadrer avec cette loi.

**VOTRE MAISON PAR LA LOI LOUCHEUR**

1<sup>re</sup> Edition contenant toutes explications sur cette Loi et des Modèles de Maisons.

**MA MAISON PAR LA LOI LOUCHEUR**

2<sup>me</sup> Edition ne comportant pas l'Exposé Général, mais groupant un nombre accru de Modèles, de Projets et de Réalisations.

Franco, chacun de ces Numéros Hors-Série :

France, 8 fr. 80 ; Etranger, 12 fr.

Lisez aussi le Numéro Hors-Série

**J'INSTALLE MA MAISON**

Franco : France, 8 fr. 80 ; Etranger, 12 fr.

Vous pouvez recevoir « *Votre Maison* » ou « *Ma Maison par la Loi Loucheur* » en :

**PRIME GRATUITE**

en souscrivant un Abonnement-Prime d'un an, 18 fr (12 numéros) à *MAISONS POUR TOUS*.

Adressez ordre et montant à M. Albert MAUMENE  
79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>).

**BULLETIN**

D.R.S.

**OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**

**Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 août 1929. Treize Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 33039 à 33043 inclus, 43982 à 43989 inclus.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 43069.

Exploit de M<sup>r</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

**Mainlevées d'opposition.**

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M<sup>r</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

**Titres frappés de déchéance**

Du 28 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 43069.

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1930.

MACHINES A ÉCRIRE

**Underwood - Royal - Remington**

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES, 7, Rue Chauvain — Téléphone : 49-66